

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2014 - 19 HEURES

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, DORMIEU DUCHATEL Constance, DEFFONTAINE Bernard, DELEPLANQUE Nadine, PETIT Alain, GOSSART Laurence, JONVILLE Yves, BONIFACE Patrick, PRUVOST Peggy, DELANNOY Claude, BRAME Anne-Marie, LEPERS Jean-Pascal, LIROT Nathalie, NEUKERMANS Christophe, VERRIEST Marie-Ghislaine, DE NANTEUIL Christian, DEFFONTAINE Angélique, VANBENEDEN Yves, FRENO Marina.

Absents excusés : REFFAS Alain ayant donné procuration à PETIT Alain, VERMEEREN Valérie ayant donné procuration à LIROT Nathalie.

DORMIEU DUCHATEL Constance a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance de conseil municipal est déclarée ouverte à 19 heures.

Des remarques ont été apportées au compte rendu de la dernière réunion par les quatre élus de l'opposition (Mesdames DEFFONTAINE Angélique et FRENO Marina, et Messieurs POPPE Yves et VANBENEDEN Yves) notamment sur les questions diverses, paragraphe qui concerne le pôle multifonctionnel et plus précisément sur la dernière partie de la phrase « ... ni même la responsabilité pour répondre aujourd'hui même quand certains écrits prouvent le contraire ».

Les élus de l'opposition souhaitent que soit enlevée cette partie de phrase qu'ils jugent infondée.

Monsieur le Maire ne souhaite pas modifier ce compte rendu résume les propos tenus lors du dernier conseil, Monsieur le Maire fait procéder à un vote (19 pour 4 contre) - le PV est adopté.

Délibération 2014091701 - Régime fiscal de la commune

La délibération a été modifiée comme suit : suppression de l'exonération de la taxe foncière de deux ans pour les nouvelles constructions (19 voix pour 4 voix contre).

Délibération 2014091702 - Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

Délibération adoptée (23 voix pour).

Délibération 2014091703 - Décisions modificatives au BP 2014 - N° 2

Délibération modifiée « ajout de la ligne budgétaire 2188 Autres immobilisations corporelles » : « matériel informatique pour écoles publiques 5 000 € » (19 voix pour 4 voix contre).

Monsieur le Maire prend acte que les 4 élus ne votent pas l'installation de tableaux numériques pour les écoles publiques de la commune.

Délibération 2014091704 - Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Délibération adoptée (23 voix pour).

Délibération 2014091705 - Indemnité de conseil du Trésorier de Villeneuve d'Ascq

Délibération adoptée (23 voix pour).

Délibération 2014091706 - Extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN

Délibération adoptée (23 voix pour).

Délibération 2014091707 - Demande d'adhésion de la commune de Bouvines à l'USAN

Délibération adoptée (23 voix pour).

Délibération 2014091708 - Désignation des élus référents au numérique dans la commune
Délibération adoptée (23 voix pour).

Délibération 2014091709 - Cartographie du bruit - mise à jour - La carte est disponible en mairie sur demande des citoyens.

Délibération adoptée (23 voix pour).

Délibération 2014091710 - Dotation - équipement de protection individuelle - personnel des services techniques

Délibération modifiée « 5 polos au lieu de 3 » (23 voix pour).

Délibération 2014091711 - Adhésion au groupement de commande - centre de gestion du Nord

Délibération adoptée (23 voix pour).

Monsieur le Maire signale que Monsieur REFFAS Alain, adjointe au maire délégué aux finances, devait présenter un état financier des travaux du pôle multifonctionnel. Ce décès d'un proche, ne lui a pas permis de participer à cette réunion de conseil.

Monsieur le Maire effectue une présentation liminaire de cet état.

POLE MULTIFONCTIONNEL

Une recontre va être organisée avec Lille Métropole pour trouver un terrain d'entente sur la partie voirie et avec l'Etablissement Public Foncier pour la partie logement dans la zone non polluée.

Monsieur POPPE signale que l'EPF devait prendre à sa charge le traitement de la dépollution.

Monsieur le Maire répond que LMCU et l'EPF, ou toute autre personne responsable auront à répondre à ces problèmes afin de ne pas laisser à la commune les frais inhérents.

Monsieur le Maire ajoute que Lille Métropole Habitat a eu, sur ce dossier une attitude inadmissible vis à vis de leur permis de construire délivré tacitement.

Ils n'ont plus souhaité construire mais n'ont pas voulu demander l'annulation de permis de construire, ; ils ont préféré laisser à la commune, la décision de procéder au retrait de ce permis.

RADIO TELEPHONIE

Antenne près de l'entreprise Duo Emballage : l'incidence de la 4G sur les ondes électromagnétiques sur les populations est posée. Monsieur le Maire précise que cette zone où la population est peu exposée, il y a sans doute moins de préoccupation que dans l'éventualité où la commune recevrait, comme cela semble être le cas prochainement, une demande dans le centre du village. Il y aurait lieu de faire une réunion publique.

Monsieur POPPE Yves préconise des compromis dans l'installation de ces antennes dans des zones moins peuplées.

QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire signale que le protocole de la participation citoyenne a été signée ce 17/09/2014 en Gendarmerie de Baisieux avec les communes de Tressin, Saily Lez Lannoy et la Préfecture.

TRAVAUX JARDINS PUBLICS

Monsieur POPPE Yves demande si l'on en connaît plus sur le planning des travaux au jardin public. La commune de Willems a reçu un avis favorable, de Lille Métropole, sur le changement de la couleur des briques. Le Vice Président de LMCU et ses services travaillent au redémarrage du chantier pour la fin d'année 2014 début 2015.

Monsieur le Maire signale que les élus sont conviés à consulter les nouveaux matériaux (béton désactivé) proposés pour les futurs trottoirs de la RD 90 (matériaux sont installés dans la salle de réception). Un avis est demandé au conseil ou aux citoyens qui le désirent - Un choix collectif est souhaité.

L' ANCIENNE POSTE

Elle est en cours de deconstruction (amiante) et sera ensuite abattue durant la semaine du 1er octobre 2014.

GRILLE DU STADE (COTE ESPACE JEUNES)

La fermeture de la grille près de l'espace jeunes a été décidée pour des raisons de sécurité (circulation des véhicules de chantier etc...) mais elle peut être ouverte manuellement en cas de besoin.

ENVOI DES DELIBERATIONS

Les élus de l'opposition demandent s'il est possible d'envoyer par mail les délibérations et convocations. Monsieur le Maire déclare qu'il n'y voit pas d'inconvénient. Il rappelle que les questions diverses doivent être posées par écrit au préalable.

Le Maire,

Thierry ROLLAND